



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°79/2024

Convocation en date du :
27/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :
... ..

Transmission en préfecture en date du :
... ..
Accusé de réception en Préfecture du :
... ..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.
M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE « AMÉLIE-LES-BAINS – PAÍS CATALÀ »

Le Président de séance expose :

VU la délibération n°78/2024 en date du 03 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la remunicipalisation par « défusion » de l'Agence d'Attractivité Touristique « Amélie – Haut-Vallespir – País Català »,

CONSIDÉRANT qu'une convention financière de répartition de l'actif/passif doit être établie entre la communauté de communes du Haut-Vallespir et la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'Agence d'Attractivité Touristique « Amélie – Haut-Vallespir – País Català » n'a pas encore été arrêté, l'exercice budgétaire étant toujours en cours,

Dans l'attente de la convention financière de répartition de l'acqui-passir à intervenir entre la communauté de communes d'Amélie-les-Bains-Palalda, il est proposé au Conseil Municipal de consentir une avance de subvention de 150 000 euros à la nouvelle structure. Cette avance lui permettra de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, et de couvrir notamment les salaires et les charges courantes du premier trimestre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés**

DÉCIDE de verser une avance de subvention d'un montant de 150 000 euros au nouvel office municipal du tourisme et du thermalisme dénommé « Agence d'Attractivité Touristique Amélie-les-Bains – País Català »,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

M. Guillem BANYULS n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

